

Conseil Communal
Aigle



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le Bureau du Conseil Communal vous convoque en séance le

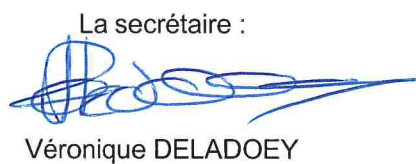
MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021 - 20 H 00

SALLE DE L'AIGLON

Le Président :

Didier BADAN



La secrétaire :

Véronique DELADOEY

ORDRE DU JOUR

1. **Appel, Adoption PV et Communications**
 - 1.1 **Appel**
 - 1.2 **Approbation de l'ordre du jour**
 - 1.3 **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2021**
 - 1.4 **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021**
 - 1.5 **Communications du Président**
2. **Préavis de la Municipalité :**
 - 2.1 **Préavis municipal n° 2021-20 du lundi 12 juillet 2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021 - 2026**

Rapporteur : Mme Virginie CRAUSAZ
 - 2.2 **Préavis municipal n° 2021-21 du lundi 12 juillet 2021 relatif à l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières, la constitution, l'acquisition ou l'aliénation de participations dans des sociétés commerciales, d'associations et de fondations l'acceptation de legs et de donation, ainsi que l'acceptation de successions, la fixation du montant des compétences financières de la Municipalité et le placement des disponibilités de**

la trésorerie pour la législature 2021 - 2026

Rapporteur : Mme Virginie CRAUSAZ

2.3 Préavis municipal N°2021-23 du lundi 16 août 2021 relatif à l'arrêté d'imposition 2022-2026

Rapporteur : Mme Virginie CRAUSAZ

2.4 Rapport-préavis municipal N° 2021-08 du lundi 29 mars 2021 relatif à la réponse au postulat de M. Claudio Mariano (PSA), déposé le 15 décembre 2017, intitulé "Rendre notre ville accessible à tous".

Rapporteur : M. Didier BADAN

2.5 Préavis municipal N° 2021-13 du 3 mai 2021 relatif à la création de la fondation d'Aigle pour l'Art et la Culture

Rapporteur : Mme Anny HERTIG

3. Communications de la Municipalité

4. Propositions individuelles

Vu les dernières directives relatives au COVID-19, le port du masque sera obligatoire pour entrer à l'intérieur de la salle et durant toute la séance. Toutes les interventions se feront depuis le pupitre qui sera désinfecté après chaque passage.

Pensez à la planète et munissez-vous si possible d'un masque en tissu réutilisable. Merci

Aigle, le 3 septembre 2021